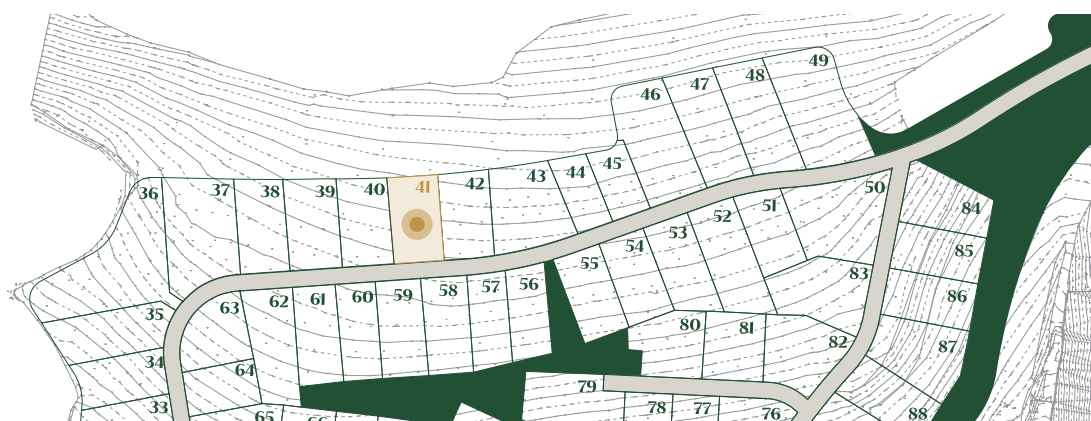
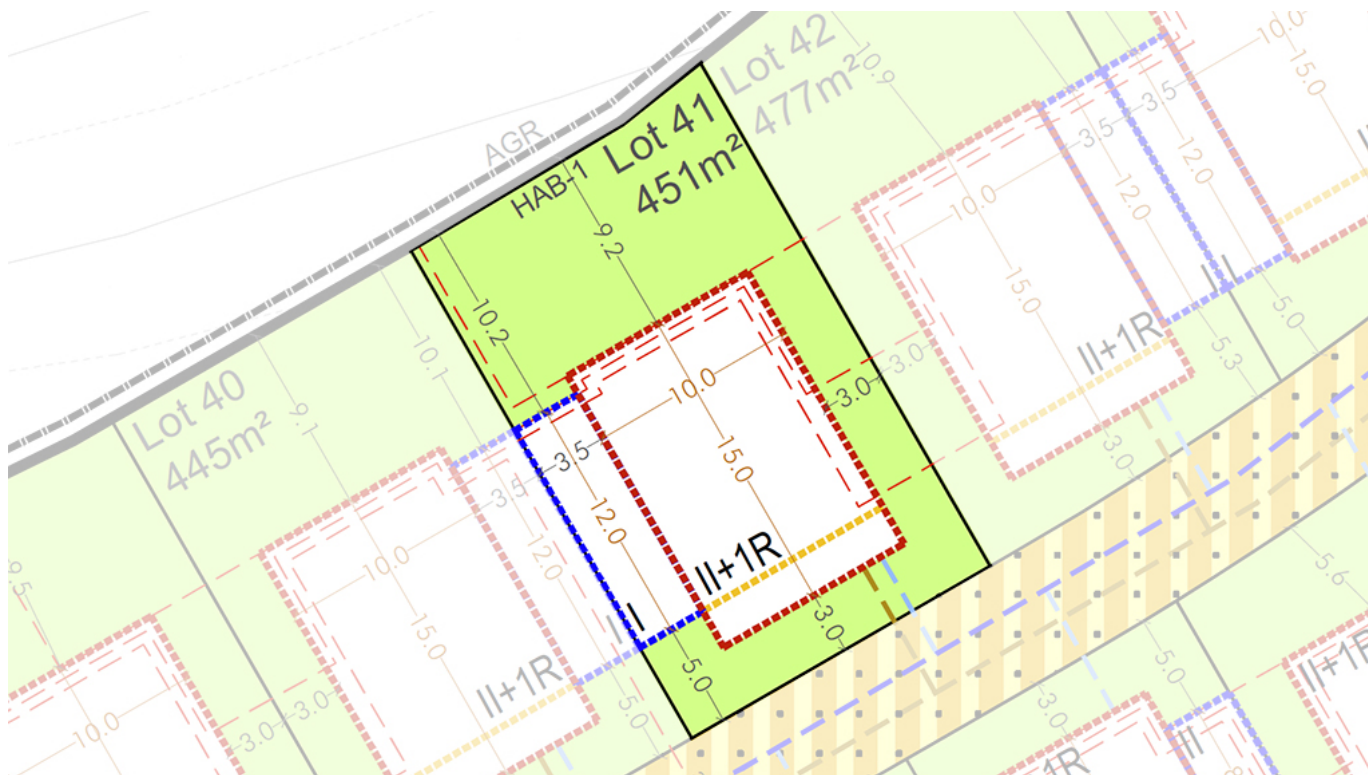




TAILLE DU TERRAIN	+/- 4,51 a
PRIX	214.225 €
TYPE DE CONSTRUCTION POSSIBLE	Maison jumelée par la dépendance
SURFACE D'EMPRISE SOL	Max. 210 m ²
SURFACE CONSTRUCTIBLE	Max. 410 m ²
SURFACE SCELLÉE	Max. 210 m ²
CONSTRUCTIBLE À PARTIR DE	12/2023
NOMBRE MAXIMAL DE NIVEAUX	2 niveaux d'étages pleins + 1 niveau d'étage en retrait 1 niveau pour la dépendance

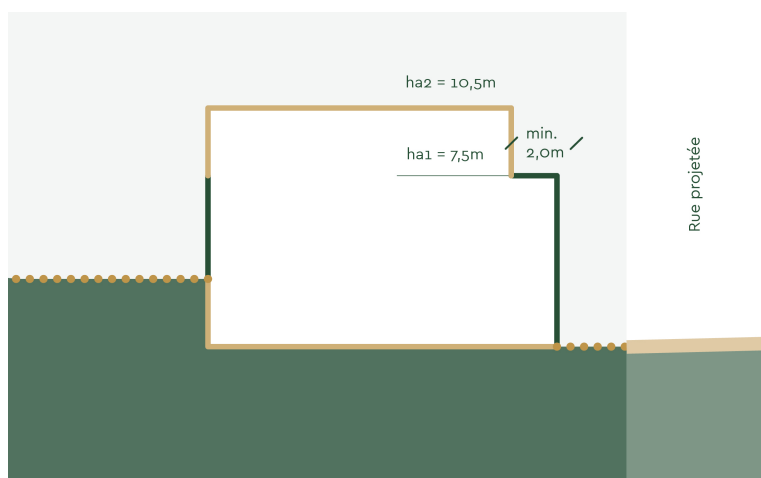


OP HEIDERT

VIVRE EN VILLE DANS
LA NATURE DES ARDENNES

UN PROJET DE LA
COMMUNE DE WILTZ

Coupe schématique



HAUTEURS MAXIMALES DES CONSTRUCTIONS

HAUTEUR HA₁ = ÉTAGES PLEINES	7,5 m
HAUTEUR HA₂ = ÉTAGES PLEINES + ÉTAGE EN RETRAIT	10,5 m
HAUTEUR HA* (DÉPENDANCE)	4,0 m

Dispositions et prescriptions dimensionnelles à respecter :

LARGEUR MAXIMALE DE LA MAISON	10,0 m
LONGUEUR MAXIMALE DE LA MAISON	15,0 m
RECU AVANT MINIMAL	3,0 m
RECU LATÉRAL DROIT MINIMAL	3,0 m
RECU ARRIÈRE MINIMAL	9,2 m
LARGEUR MAXIMALE DE LA DÉPENDANCE	3,5 m
LONGUEUR MAXIMALE DE LA DÉPENDANCE	12,0 m
RECU AVANT MINIMAL POUR LA DÉPENDANCE	5,0 m
RECU ARRIÈRE MINIMAL POUR LA DÉPENDANCE	10,2 m

Les dispositions concernant les clôtures, murets, murs de soutènement, dépendances, abris de jardin, terrasses, ... sont repris dans la partie écrite du PAP Heidert.